

Débats des Communes.

CINQUIÈME SESSION—HUITIÈME PARLEMENT.

LE BUDGET

DISCOURS PRONONCÉ PAR

M. HENRI BOURASSA, M. P.

OTTAWA, JEUDI, 3 MAI 1900

M. HENRI BOURASSA (Labelle): M. le Président, je n'ai pas l'intention de parcourir dans toute sa longueur et dans toute sa largeur—je n'ose dire dans toute sa profondeur—le discours que nous avons entendu, avant la suspension de la séance, tomber des lèvres de l'honorable député (M. McNeill) qui a reçu le titre de père de l'empire. Le genre d'éloquence patriarcale dont s'est servi, aujourd'hui, l'honorable député, lui mérite un titre plus vénérable encore: appelons-le le grand-père de l'empire.

Je ne prétends pas être une autorité sur le terrain un peu incertain où la discussion du budget s'est portée. Ce débat a d'ailleurs occupé si longtemps l'attention de la Chambre, qu'il est vraiment difficile à un député aussi peu expérimenté que moi, de traiter chacune des questions soulevées. Je me contenterai de dire un mot de la question qu'on peut considérer comme primordiale dans ce débat: je veux parler du tarif de faveur que le gouvernement a accordé à l'Angleterre en 1897, et qu'il accroit aujourd'hui dans une certaine proportion.

Il y a trois ans, j'ai voté avec satisfaction cette faveur de 25 pour 100 offerte par l'honorable ministre des Finances (M. Fielding) au commerce anglais. J'étais mû par un motif bien simple et conforme, je crois, aux principes politiques que j'ai professés et que je professe encore: c'est que cette diminution représentait un allègement des taxes douanières imposées au consommateur canadien. Dans l'étude de la proposition que le gouvernement nous soumet aujourd'hui, je me place encore au point de vue exclusivement canadien. Pour la même raison, si la situation le permettait, j'appuierais aussi volontiers toute proposition du gouvernement tendant à diminuer les impôts qui peuvent frapper les articles

de consommation provenant des États-Unis ou de n'importe quel autre pays.

Il y a quelques semaines, j'ai cru devoir voter contre une proposition soumise par mon honorable ami, le député d'Halifax (M. Russell). J'ai causé, je crois, un certain scandale dans les cercles politiques—si toutefois je puis encore être une pierre de scandale dans ces régions. Si j'ai voté ainsi, ce n'est pas que je sois opposé au tarif de faveur vis-à-vis de l'Angleterre. Non; et je viens de le prouver; mais cette résolution me semblait manquer d'opportunité, n'avoir pas même sa raison d'être. Elle ne comportait qu'une déclaration académique qui, dans les circonstances, me semblait totalement inutile. Le tarif de faveur de 1897 est bon ou mauvais. S'il est bon, la résolution platonique que le gouvernement a jugé à propos d'appuyer ne le rendait pas meilleur; s'il est mauvais, cette résolution ne l'améliorait pas.

Mais la raison principale pour laquelle j'ai voté contre la résolution de l'honorable député d'Halifax, c'est qu'elle était imbue dans son esprit et dans ses termes d'un principe que je n'approuve pas, et aussi parce qu'elle a reçu de la part de son auteur une signification impérialiste que je ne pouvais accepter. Je n'ai pas besoin de dire, M. le Président, que je suis l'adversaire de l'impérialisme. J'ai parlé et voté assez nettement, je crois. Et aussi longtemps que mes commentants me garderont leur confiance, je conserverai l'attitude d'un citoyen canadien, l'attitude d'un représentant du peuple canadien. J'appuierai toute mesure propre à promouvoir les intérêts du peuple du Canada, et je m'opposerai à toute mesure tendant à modifier la constitution de notre pays ou nos relations vis-à-vis de l'Angleterre, à moins que l'on n'établisse clairement